

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 21 (1949)

Heft: 7

Artikel: Maison individuelle, on appartement collectif : le point de vue de la femme

Autor: Rufer-Eckmann, Claire

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de nos vieux chalets, on pourra réclamer du gouvernement toutes sortes de mesures draconiennes : un jour ou l'autre, demain, dans dix ou dans vingt ans, le garage, l'hôtel, l'habitation, et même l'église, refléteront le plus économiquement possible le genre de vie de la société en cause. Ainsi le langage de l'architecte, pas plus que celui du poète, du romancier, ou de l'artiste en général, ne peut être, comme certains le lui demandent, « celui de ses pères » : c'est *le sien*, avec toutes les hésitations, les tâtonnements, les risques, et même les laideurs que cela comporte.

Et même les laideurs. Il faut tout de même se rappeler que nous avons sous les yeux la crème des œuvres d'art du passé, et que ce choix a déterminé combien de fausses manœuvres, de recherches, de retours, de repentirs, de corrections, avant de parvenir à l'équilibre classique qui seul nous est conservé. Notre style se conforme parfaitement à cette éternelle démarche : et notre génération d'architectes (j'entends : ceux qui ont le courage de faire ces recherches et ces fausses manœuvres), nos architectes se sacrifient pour que l'avenir puisse, lui aussi, procéder à ce choix dans la production contemporaine, et parvenir par ce moyen à une forme d'expression équilibrée, qui sera, sans aucun doute, citée en modèle par les commissions gouvernementales futures.

Pour finir, je voudrais montrer que ceux mêmes qui

se font les défenseurs de l'architecture ancienne dans nos montagnes (personne ne la défendra jamais autant que nous-mêmes, d'ailleurs, à condition qu'on la considère pour ce qu'elle est en vérité) obéissent eux-mêmes, sans le savoir, ou sans vouloir l'admettre, aux lois de cette économie devant laquelle ils se voilent la face : champions de certaines formes d'architecture tout à fait agréables à contempler au cours de promenades estivales, et qui font, aujourd'hui encore, la prospérité touristique de leur pays, on ne voit pas pourquoi ils voudraient les échanger contre des formes qui n'ont pas encore leurs lettres de noblesse, et sur lesquelles, évidemment, il est bien difficile d'exercer ses facultés littéraires. Mais la vie guette, qu'ils oublient, qu'ils voudraient faire oublier aux créateurs, et qui fera tôt ou tard craquer le cadre étroit où ils voudraient l'enfermer. Si je leur cite maintenant le village du Petit-Trianon, à Versailles, qui aurait pourtant parfaitement répondu à leurs injonctions, et qui, lui, échappait aux lois de l'économie, puisque la reine qui en avait fait son caprice pouvait se permettre de ne pas regarder à la dépense, niera-t-on qu'il n'est pas réduit à l'état d'un cadavérique décor, où errent le dimanche les Parisiens fatigués ? Est-ce donc un tel résultat que l'on veut atteindre ? Seules vivront à l'avenir les œuvres qui vivent dans le présent, même si le présent est parfois triste à regarder.

Maison individuelle, ou appartement collectif

LE POINT DE VUE DE LA FEMME

par Claire Rufer-Eckmann, architecte

Nous nous trouvons, encore maintenant, dans une période de pénurie de logements, ce qui signifie que chacun de nous doit s'estimer heureux d'avoir seulement un toit au-dessus de sa tête. Malgré cela, et même à cause de la nécessité où nous nous trouvons, de construire et de construire encore pour supprimer cette pénurie, des voix s'élèvent, ici et là, pour donner leur avis sur l'aménagement de nos habitations. Celles-ci étant créées, avant tout, pour les besoins de la famille, la femme, comme maîtresse de maison, doit demander la parole.

Comme architecte, j'ai eu ces derniers temps l'occasion de discuter de ce problème avec plusieurs ménagères. Ce qui m'a surtout frappée, ce sont les

points de vue différents, et même opposés, avec lesquels les femmes parlent de ces questions : pour elles, l'urbanisme, les plans régionaux, le manque de terrain, etc., n'existent pas. Elles considèrent plutôt comme décisifs les points suivants :

- 1^o Grandeur et composition de la famille.
- 2^o Charge représentée par le travail ménager.
- 3^o Charge financière.

1^o En ce qui concerne la grandeur de la famille, il est bien évident que les personnes vivant seules, choisiront rarement une maison individuelle. Mais toutes les femmes reconnaissent que cette maison individuelle est la forme d'habitation idéale pour une famille qui

a des enfants. Comme différences essentielles entre la maison individuelle et l'appartement dans une maison collective, on m'a fait les remarques suivantes :

La maison individuelle a plus d'espace, non seulement en surface, mais aussi en hauteur. Si l'on a besoin d'être tranquille, on peut se retirer dans un autre étage ; on peut laisser les enfants s'ébattre et même faire du bruit, sans être obligé de vivre dans le souci constant de déranger les voisins. On a — et c'est la chose la plus précieuse dans une maison individuelle — son propre jardin ; on se rend directement des pièces d'habitation en plein air ; les enfants grandissent en profitant de l'air pur, et sont en rapport plus direct avec la nature, ce qui facilitera leur croissance et toute leur existence en général. On ne soulignera jamais assez ce que cela signifie pour leur santé et pour leur éducation.

Une autre différence consiste dans l'utilisation des pièces de dépendance. Alors que dans une maison locative, la chambre à lessive et le séchoir, par exemple, ne peuvent être utilisés que dans un délai déterminé, c'est-à-dire toutes les quatre à six semaines, ces pièces sont toujours disponibles en cas de besoin dans une maison individuelle. Pour une mère de famille, un tel avantage est inappréciable, surtout en hiver, car, dans l'immeuble locatif, le linge de semaine ne peut être étendu : les radiateurs eux-mêmes servent au séchage. Il en est d'ailleurs de même pour l'étendage du linge en plein air, qui, dans un cas, ne peut être fait qu'à de longs intervalles, alors que dans le second cas, le jardin est toujours disponible pour y procéder.

2° En ce qui concerne le travail ménager, toutes les femmes sont d'accord pour admettre qu'une maison individuelle, même bien équipée, donne beaucoup plus de travail qu'un appartement dans une maison locative. Il faut vraiment une situation adéquate, et une excellente santé, pour que la femme et mère de famille puisse se charger de cet entretien supplémentaire en faveur de ses enfants et de sa liberté d'action. En quoi consiste ce surcroît de travail ? Si l'on regarde la chose de près, on constate que la cage d'escalier, le vestibule, les corridors et l'entrée, doivent être entretenus, sans compter le travail du jardin, si on ne le fait pas faire par un jardinier, ce qui n'arrive, d'ailleurs, que rarement. Mais n'oublions pas non plus que, dans une maison locative, la cage d'escalier, sol et boiserie, doivent aussi être entretenus périodiquement, de même que le grenier, la buanderie et la cave personnelle. Toutes ces pièces sont éloignées de l'appartement, ce qui rend le travail plus difficile, surtout si, en même temps, on doit surveiller les enfants. Le chauffage peut également servir de point de comparaison. Dans la maison individuelle, il sera assumé, dans bien des cas, par la ménagère elle-même, à moins qu'elle n'ait des domestiques : le chauffage central des habitations collectives

peut donc être considéré comme un grand soulagement à ce point de vue. Mais si l'on doit s'occuper d'un chauffage par appartement, la comparaison est de nouveau en faveur de la maison individuelle, où le charbon peut être placé directement à côté de la chaudière, alors que, dans l'appartement locatif, il doit être à grand-peine hissé par l'escalier. Même les autres moyens de chauffage, comme les calorifères particuliers ou le système par air chaud, demandent, dans l'un et l'autre cas, le même travail. La conception de cette tâche, certes peu agréable, a d'ailleurs considérablement changé depuis la guerre.

3° En ce qui concerne le loyer, il est certain qu'un appartement de maison locative coûte moins cher qu'une maison individuelle, où l'on doit construire toiture, fondations, cage d'escalier, tuyauterie et dépendances. Il est bien compréhensible également que, dans l'installation d'une maison, on soit obligé de prévoir certains aménagements spéciaux. De plus, on peut quitter quand on veut un appartement locatif, si, par exemple, il est devenu trop petit, ou trop grand, ou pour d'autres raisons encore. Cela n'est pas du tout si facile pour une maison particulière, surtout si l'on en est propriétaire. Comme solution idéale, nous ne voyons que la construction en commun d'habitations individuelles : les habitants, dans ce cas, sont non seulement locataires, mais aussi membres de la Société coopérative, et ont leur mot à dire en ce qui concerne la construction. Il est vrai qu'ils doivent payer leur quote-part, mais, en revanche, les loyers peuvent être calculés selon une échelle dégressive. Là aussi, ils ont la possibilité de changer de logement.

Il résulte de tout cela que la maison individuelle est la forme la meilleure de logement pour une famille qui a des enfants. Le fait qu'il existe dans les villes peu de familles possédant leur propre maison, relève d'autres raisons qui n'ont rien à voir avec cette analyse, et qui ne sont pas soumises à l'influence des femmes. C'est pourquoi une grande partie de la population vit et vivra encore longtemps dans des appartements locatifs.

Comme femme et comme architecte, je considère donc qu'il est de mon devoir de tenter de rapprocher la qualité des appartements des maisons collectives, de celle des habitations individuelles. C'est pour cela également que la maison locative ne devrait pas comporter un trop grand nombre d'étages, et devrait être entourée d'un jardin où les enfants pourraient s'ébattre librement. Dans les logements eux-mêmes, les living-room et les chambres à coucher ne devraient pas donner sur un triste corridor. On devrait arriver à créer, même dans les maisons collectives, des appartements intimes et d'un aspect varié, qui permettraient à leurs habitants d'éduquer les enfants dans une atmosphère pleine de joie.

(Traduit de Das Wohnen.)